



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 32-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIÉE LE 29 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Partenariat avec la Clef des chants

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-neuf septembre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mise en place d'actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison Pour Tous » durant le second semestre de l'année 2023 ;

Considérant la proposition de la Clef des Chants – décentralisation lyrique – Région Hauts-de-France dont le siège social est - 54, boulevard de la Liberté, 59000 Lille

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De signer une convention de partenariat avec la Clef des Chants pour l'accueil du spectacle « Didon et Enée - Minute » au Musée du Vieux 2 le dimanche 3 décembre 2023 à 11h pour un montant total de 2 004,50€.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD